

Conseil Mondial de l'Eau

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2007

Conseil Mondial de l'Eau

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Espace Gaymard
2-4 Place d'Arvieux
13002 Marseille

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

A l'Assemblée Générale des membres du Conseil Mondial de l'Eau (association régie par la loi française de 1901)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Conseil Mondial de l'Eau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil des Gouverneurs. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables suivies par l'association et en particulier celles relatives à la constatation des revenus.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

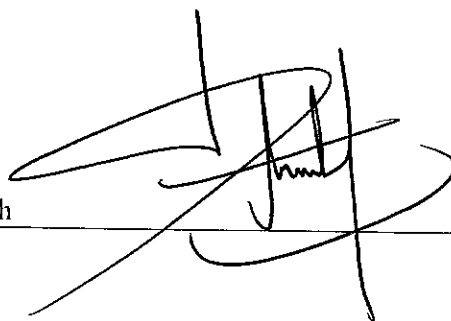
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil des Gouverneurs et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 16 juin 2008

Le commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD

Patrick Zirah



Conseil Mondial de l'Eau
Bilans au 31 décembre 2007 et 2006

(en euros)

	Annexe	2007	2006
ACTIF			
Actif circulant			
Disponibilités		1,356,658	488,494
Subventions à recevoir	(5)		45,000
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	30,675	14,200
Total actif circulant		1,387,333	547,694
Actif immobilisé			
Matériel de bureau et informatique, net	(2c - 9)	96,227	126,493
Dépôts de garantie		244	244
Total Actif immobilisé		96,471	126,737
TOTAL ACTIF		1,483,804	674,431
PASSIF			
Dettes			
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	216,562	245,615
Produits constatés d'avance	(4)	787,280	44,200
Dettes à long terme	(8)	12,603	13,533
Total dettes		1,016,445	303,348
Fonds propres			
Report à nouveau		276,971	206,542
Bénéfice (déficit) de l'exercice		121,755	70,429
Subventions d'investissement	(9)	68,633	94,112
Total Fonds propres		467,359	371,083
TOTAL PASSIF		1,483,804	674,431

Conseil Mondial de l'Eau
Comptes de résultat des exercices 2007 et 2006

(en euros)

	Annexe	2007	2006
Produits			
Subvention de la ville de Marseille	(9)	440,000	440,000
Autres subventions publiques	(10)	605,771	529,740
Autres subventions			180,000
Cotisations des membres	(11)	174,052	160,301
Droits d'entrée du 4ème Forum Mondial de l'Eau			200,822
Honoraires Conseil Mondial de l'Eau			20,027
Total des produits		1,219,823	1,530,890
Charges			
Salaires et charges sociales		553,980	713,911
Dépenses de fonctionnement		336,341	481,598
Honoraires	(12)	207,354	250,704
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(2c)	11,074	14,300
Total des charges		1,108,749	1,460,513
Résultat d'exploitation		111,074	70,377
Résultat non lié à l'exploitation	(13)	10,681	52
Résultat net de l'exercice		121,755	70,429
Fonds propres au début de l'exercice		276,971	206,542
Fonds propres à la fin de l'exercice		398,726	276,971

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau des flux trésorerie des exercices 2007 et 2006

(en euros)

	Annexe	2007	2006
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		121,755	70,429
Ajustements pour réconcilier les produits nets (charges) et la trésorerie dégagée (utilisée) par les opérations liées à l'exploitation :			
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2)	11,074	14,300
Variation des actifs et dettes liés à l'exploitation :			
Subventions à recevoir	(5)	45,000	69,490
Charges constatées d'avance et autres créances	(6)	(16,475)	4,071
Dettes fournisseurs et autres dettes	(7)	(29,053)	(341,554)
Produits constatés d'avance	(4)	743,080	(15,891)
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation		875,381	(199,155)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement			
Acquisitions de matériels de bureau et informatique		(6,287)	(10,472)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(6,287)	(10,472)
Trésorerie provenant des opérations de financement			
Remboursement de dettes à long terme		(930)	(930)
Trésorerie nette utilisée par les opérations de financement		(930)	(930)
Variation nette de la trésorerie		868,164	(210,557)
Trésorerie au début de l'exercice		488,494	699,051
Trésorerie à la fin de l'exercice		1,356,658	488,494

Conseil Mondial de l'Eau
Tableau de variation des capitaux propres

(en euros)

Fonds propres au 31 décembre 2007	398,726
Résultat de l'exercice 2007	121,755
Fonds propres au 31 décembre 2006	276,971
Résultat de l'exercice 2006	70,429
Fonds propres au 31 décembre 2005	206,542

Conseil Mondial de l'Eau

Annexe des comptes individuels Exercice clos le 31 décembre 2007

1) Objet social du Conseil

Le Conseil Mondial de l'Eau, association régie par la loi française de 1901, se consacre à la question de la politique globale de l'eau à long terme et préconise des solutions aux problèmes de la gestion des ressources en eau. Le Conseil a été créé en juin 1996 à Marseille. Ses membres sont principalement des personnes et des organisations concernées par les divers aspects de la politique internationale de l'eau.

2) Principales règles et méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les comptes individuels ont été préparés et présentés selon les règles et principes comptables français. Les résultats sont affectés conformément aux règles juridiques et comptables. Les fonds propres sont considérés comme n'étant soumis à aucune restriction et peuvent être destinés à financer des projets spécifiques ou des dépenses générales.

b) Constatation des produits

Les subventions sont enregistrées en produits dès lors que l'assurance raisonnable est acquise que :

- le Conseil remplit les conditions se rattachant à leur obtention, ou une confirmation a été reçue de la part des financeurs que les subventions ne sont soumises à aucune condition ;
- les subventions seront versées.

Les subventions sont enregistrées en produits l'année de leur encaissement sauf si le contrat prévoit qu'elles sont destinées à compenser des dépenses. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en produits constatés d'avance et s'imputeront sur les dépenses afférentes futures.

Les cotisations des membres sont acquises et enregistrées en produits lorsqu'elles sont perçues ou sur le point d'être perçues, dans la mesure où le montant peut être raisonnablement estimé et que la collecte des fonds est garantie.

Les produits des honoraires relatifs à l'organisation de séminaires sont constatés lorsque les séminaires se sont tenus.

c) Matériels de bureau et informatique

Les matériels de bureau et informatique sont présentés en coûts historiques nets d'amortissements.

Les actifs immobilisés sont amortis en linéaire sur leur durée de vie estimée, soit 4 ans pour le matériel de bureau et 5 ans pour le matériel informatique.

L'entretien et la réparation de ces biens sont comptabilisés en charges sur l'exercice de leur réalisation.

d) Conversion des devises étrangères

Les dettes et créances libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion en monnaie locale sont comptabilisés dans le compte de résultat.

e) Recours à des estimations

La présentation des comptes annuels en conformité avec les normes IAS a demandé de la part des dirigeants de recourir à des estimations et appréciations concernant les différents montants des postes d'actif et de passif ainsi que la présentation des actifs et passifs à la date de fin d'exercice. Cette appréciation concerne également les montants des produits et charges durant la période. Ces estimations pourraient introduire des approximations par rapport aux chiffres définitifs.

3) Participation à des projets internationaux

En mars 2006, le Conseil Mondial de l'Eau a tenu son 4^{ème} forum mondial de l'eau au Mexique.

Les années 2007 et 2008 sont consacrées à la préparation du 5^{ème} forum mondial de l'eau, qui se tiendra en Turquie en 2009.

4) Produits constatés d'avance

Conformément à la méthode comptable décrite en 2(b), les produits constatés d'avance correspondent aux cotisations des membres ou subventions reçues pendant l'année en cours et qui concernent les exercices suivants.

5) Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2007	2006
Ministère de l'Ecologie et du développement durable	-	30,000
Ministère français des affaires étrangères	-	15,000
Total	-	45,000

6) Charges constatées d'avance et autres créances

Les charges constatées d'avance et les autres créances incluent les éléments suivants (en Euros) :

	2007	2006
Charges constatées d'avance	19,247	6,205
Autres créances à recevoir	9,756	7,101
Avances sur salaires et frais	1,672	894
Total	30,675	14,200

7) Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes peuvent être analysées comme suit (en Euros) :

	2007	2006
Dettes fournisseurs	55,522	40,148
Dettes fiscales	2,715	6,261
Dettes sociales	87,972	121,734
Autres dettes	2,410	1,673
Prix Hassan II à reverser	67,943	75,799
Total	216,562	245,615

8) Dettes à long terme

Les dettes à long terme correspondent à une dette envers la Société des Eaux de Marseille. La cotisation d'adhésion de la Société des Eaux de Marseille est déduite annuellement en remboursement de la dette à long terme. Cette dette ne produit pas d'intérêt.

9) Subventions de la Ville de Marseille

Mises à dispositions :

La Ville de Marseille met à disposition du Conseil sous forme d'assistance technique et administrative, une équipe administrative pour un coût estimé à 103,975 Euros en 2007.

De plus, depuis 1996, la Ville de Marseille met à disposition les bureaux utilisés par le Conseil pour un coût annuel estimé à 265,773 Euros en 2007.

Par ailleurs, à compter de 2006, les mobiliers et matériels informatiques mis à la disposition par la Ville de Marseille sont intégrés à l'actif immobilisé comme si le Conseil Mondial de l'Eau en était propriétaire et par contrepartie, une subvention d'investissement est enregistrée dans les fonds propres. Cette dernière fait l'objet d'une reprise à due concurrence des amortissements comptabilisés.

Subventions :

Un montant de 440,000 Euros a été encaissé par le Conseil Mondial de l'Eau en 2007 au titre de la contribution de la Ville de Marseille.

	(Euros)	
Premier acompte sur subvention 2007	220, 000	
Deuxième acompte sur subvention 2007	<u>220, 000</u>	
	440, 000	
Subvention Ville de Marseille en compte de résultat 2007 :		Euros 440,000

10) Autres subventions

Les autres subventions sont détaillées comme suit (en Euros) :

	2007	2006
Agence française de développement	-	60,000
BRGM	-	4,016
Banque inter américaine de développement	-	15,613
AMALAS	-	203,540
DSI Forum	450,000	-
Ministère des Affaires Etrangères	35,000	38,959
Swiss Agency for Development and Cooperation	-	12,612
Ministère de l'Ecologie et du développement durable	120,000	186,000
Autres subventions	771	9,000
Total	605,771	529,740

11) Cotisations des membres

Le Conseil facture une cotisation à ses membres depuis 1998.

Conformément aux principes décrits en note 2b, les cotisations des membres sont comptabilisées dès que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Ce poste peut s'analyser comme suit (en Euros) :

	2007	2006
Cotisations 2007	162,672	-
Cotisations 2006	11,380	153,585
Cotisations 2005	-	5,796
Cotisations 2004	-	920
Revenu net	174,052	160,301

12) Honoraires

Les honoraires correspondent aux éléments suivants (en Euros) :

	2007	2006
Honoraires d'avocats	3,636	1,196
Honoraires de consultants	52,000	120,696
Honoraires de comptabilité	61,613	55,973
Honoraires d'audit	14,906	13,314
Honoraires de traduction	6,111	34,908
Honoraires de consultants informatiques	67,983	22,873
Honoraires divers	1,105	1,744
Total	207,354	250,704

13) Résultats sur opérations non liées à l'exploitation

Les résultats hors exploitation peuvent être analysés comme suit (en Euros) :

	2007	2006
Gain net de change (note 2d)	1,873	(2,525)
Revenus financiers	12,385	4,080
Autres	(3,577)	(1,503)
Total	10,681	52

14) Indemnités de départ à la retraite

En France, le Conseil cotise au système national de retraite et ses engagements envers ses employés sont limités au versement d'une somme forfaitaire payable à la date de leur départ à la retraite, indemnité déterminée pour chaque salarié en fonction du nombre d'années d'ancienneté

et du montant du dernier salaire.

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été estimées au 31 décembre 2007. Les dirigeants du Conseil considèrent que le montant n'est pas significatif, et en conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce jour.

Prestations complémentaires de retraite

Les employés du Conseil sont couverts par le système national d'assurance maladie et de prévoyance après leur départ à la retraite. Le Conseil n'a donc aucun engagement vis à vis de ses salariés au titre de ces prestations assimilées aux pensions. En conséquence, le Conseil n'a pas constaté de provisions à ce titre au 31 décembre 2007.

15) Statut fiscal

Le Conseil est enregistré sous la loi française relative aux « Associations du type Loi 1901 ». Le Conseil est considéré comme étant une organisation à but non lucratif et par conséquent n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés.